



Villarzel INFOS



Soir de décembre à Villarzel



Le mot du syndic

L'année 2020 tumultueuse qui s'achève coïncide aussi avec des élections municipales dans notre canton, dans notre commune. Ce n'est pas (encore) le moment de faire le bilan de fin de

législature puisque celle-ci se terminera à fin juin 2021. Mais les élections sont proches et je veux profiter de cette tribune pour expliquer ce que signifie concrètement un engagement à la Municipalité.

Et pour commencer, j'aimerais dire que même dans une petite commune comme Villarzel, avec ses 475 habitants, le travail est passionnant ! Nous avons la chance d'avoir bouclé de beaux projets, comme la rénovation du collège de Villarzel ou les places de

jeu et de stationnement voisines. Mais il y a encore de nouveaux projets en perspective, particulièrement le centre de Sédeilles pour lequel une étude sera lancée dès le début de 2021.

La Municipalité, comme autorité exécutive, porte la responsabilité de valoriser le patrimoine qui nous a été transmis, mais aussi d'entretenir et d'adapter les infrastructures et les règlements communaux en fonction des nouveaux besoins de la population. Ainsi, en début de législature, elle définit le programme du développement communal pour les cinq prochaines années. Cette responsabilité n'est pas un vain mot : elle implique de conduire des projets de A à Z dans un cadre donné par le Conseil général et d'y consacrer toute son énergie, comme on s'engage pour sa famille, ses proches, son employeur ou son entreprise. Cette tâche implique aussi de savoir prendre des décisions, parfois impopulaires. Mais nous devons nous rappeler que nous sommes au service de toute la population et pas des besoins ou envies de chaque individu.

Je ne suis pas partisan de minimiser la tâche de municipal parce que ce serait rendre un mauvais service aux candidats mais aussi et surtout à l'institution. Notre commune a besoin de personnes motivées, disponibles et un peu idéalistes, qui croient que notre système de milice, malgré ses défauts, est la meilleure des garanties pour une conduite harmonieuse et juste

des affaires de la communauté de nos villages. Ceci dit, la tâche de municipal reste très valorisante parce qu'elle nous donne l'occasion de pétrir un pain avec de la farine locale et d'en déguster le produit entre amis. Je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année, en famille et en très bonne santé. *Max Blaser*



Bonny Jean-Michel

Président du Conseil général

Demandez votre assermentation au Conseil général

Président du conseil général de la commune de Villarzel

« Je fais partie du Conseil général depuis 14 ans, parce que je trouve que tout le monde a son rôle à jouer. Sans ça, il n'y a rien qui tourne et c'est important que tout le monde apporte sa contribution. »

Le Conseil Général de notre commune

Le Conseil général est le parlement de la commune. Il débat des aspects de la vie communale (école, transports, culture, sport, etc.), fait des propositions et vote, notamment sur les plans directeurs, le budget et les comptes communaux. Par ses interventions, il oriente la politique menée par la Municipalité, valide les grands projets communaux et participe au développement de la commune.

Les domaines de pouvoir décisionnel du Conseil

Les domaines de pouvoir décisionnel sont les crédits d'investissement, l'aménagement du territoire et les constructions, les impôts et taxes, les règlements communaux (police, taxis, horaires d'ouverture des commerces, etc.), l'acquisition et aliénation d'immeubles, les fusions de communes ou encore le statut des collaborateurs communaux et collaboratrices communales.

Principes du Conseil général

Le Conseil général n'a aucune limite de membres. Il n'y pas d'élections communales pour le Conseil général. Ses membres ne sont pas élus et élues, mais assermentés et assermentées en début de législature par la Préfet. Toutefois, il est possible de rejoindre l'organe délibérant en cours de législature, l'assermentation s'effectuant par la Présidente ou le Président du Conseil général lors d'une séance du Conseil.

L'élection du bureau a lieu chaque année pour les postes de président ou présidente, vice-président ou vice-présidente et scrutateurs, ainsi que scrutatrices. Toutes les électrices et tous les électeurs peuvent siéger au Conseil général.

Bureau du Conseil général

Il est composé du président, secrétaire, vice-président, scrutateurs et scrutateurs suppléants. Ces membres du Conseil gèrent le bureau de vote les dimanches de scrutin et d'élections.

Dans notre canton, les communes dont la population ne dépasse pas 1000 habitants sont dotées d'un Conseil général, tandis que celles qui comptent 1000 habitants et habitantes ou plus sont dotées d'un Conseil communal élu selon le système majoritaire ou proportionnel.

Scrutin majoritaire

L'élection de la Municipalité, ainsi que celle du Conseil communal pour les communes de moins de 3000* habitants et habitantes se font selon le système majoritaire. Lors d'une élection selon le système majoritaire, les personnes élues sont celles qui ont obtenu le plus de voix, peu importe la liste sur laquelle elles se présentent. Pour être élu ou élue dès le premier tour, il faut qu'un candidat ou une candidate obtienne plus de 50% des voix (la moitié plus une), c'est ce qu'on appelle la majorité absolue. Si tous les sièges ne peuvent pas être attribués au premier tour, un second tour a lieu.

Dans le système majoritaire, les listes déposées peuvent comporter plus de candidats et candidates qu'il n'y a de sièges à pourvoir. Dans certaines communes, il arrive qu'une seule liste représentant l'ensemble des candidats et candidates pour la Municipalité. C'est ensuite à la population de faire son choix en biffant les personnes qu'elle ne souhaite pas élire.

De nationalité suisse ou étrangère, vous avez le droit de vous présenter !

Vous devez avoir 18 ans révolus et être domicilié et domiciliée dans la commune dans laquelle vous vous portez candidat ou candidate.

Les personnes de nationalité étrangère peuvent aussi voter, élire et être élues sur le plan communal, comme les citoyens et citoyennes suisses. Les conditions sont les suivantes :

- Bénéficier d'un permis de séjour en Suisse depuis dix ans.
- Résider dans le canton de Vaud depuis trois ans.
- Avoir 18 ans révolus.

Prochaines séances du Conseil général de la commune de Villarzel

- **21 juin 2021**, réunion des commissions le 9 juin 2021
- **27 septembre 2021**, réunion des commissions le 15 septembre 2021
- **10 décembre 2021** + souper de fin d'année, réunion des commissions le 24 novembre 2021
- **La date d'assermentation des nouvelles autorités** sera fixée d'entente avec la préfecture et communiquée à la population dans les délais habituels.

Elections communales et votations fédérales 2021

- **7 mars** : élections communales et votations fédérales
- **13 juin, 26 septembre et 28 novembre** : votations fédérales

Emplacement des boîtes aux lettres de votation

- **Villarzel** à l'arrêt de bus, **Rossens** sur le côté du collège et **Sédeilles** dans la boîte aux lettres de l'administration communale.

*Le président, la vice-présidente et la secrétaire du bureau du Conseil général de Villarzel sont démissionnaires.
Les personnes intéressées sont priées de les contacter, voir coordonnées sous*

<https://www.villarzel.ch/conseil-general/>



Conseil général

de la commune de
Villarzel

Sédeilles, le 11 décembre 2020

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil général 11 décembre 2020

Lors du Conseil général de la commune de Villarzel, la Municipalité a eu l'honneur de soumettre aux membres du Conseil général les préavis ci-dessous.

1. **Préavis 04/2020 Requalification du centre de Sédeilles**
2. **Préavis 05/2020 Assainissement de la butte de tir de Sédeilles**
3. **Préavis 06/2020 Budget 2021**

Lors des débats, le Conseil Général a pris les décisions suivantes :

Préavis 04/2020 Requalification du centre de Sédeilles

Le Conseil général adopte le projet d'étude d'un montant de Fr. 60'000.- pour la requalification du centre de Sédeilles.

Vote : accepté à l'unanimité.

Préavis 05/2020 Assainissement de la butte de tir de Sédeilles

Le Conseil général accepte l'investissement de Fr. 120'000.- pour l'assainissement de la butte de tir de Sédeilles.

Vote : accepté avec une abstention.

Préavis 6/2020 Budget 2021

Le Conseil général adopte le budget 2021 tel que présenté dans le préavis. La Commune prévoit aux charges Fr. 1'553'500.-, aux revenus Fr. 1'501'350.- et un excédent de charges de Fr. 52'150.-.

Vote : accepté à l'unanimité.

Le Président
Jean-Michel Bonny

La Secrétaire
Brigitte Dumasdelage



Une séance 2020 extraordinaire : distances respectées et masques... mais pas de souper pour clore l'année !

LES ÉLECTIONS COMMUNALES 2021

Comment déposer sa candidature à la Municipalité ?

Dépôt d'une liste auprès du greffe municipal.

La liste déposée doit mentionner :

- Nom, prénom(s), année de naissance, lieu d'origine, profession et domicile
- Les noms, prénoms, année de naissance, lieu d'origine, profession, domicile et signature de 3 marraines/parrains inscrit·e·s au rôle de la commune
- Un·e mandataire et un·e suppléant·e ; à défaut la première ou le premier signataire est considéré·e comme mandataire et la suivante ou le suivant comme suppléant·e
- Signature par le ou la candidat·e en guise de déclaration d'acceptation

Attention !

Une fois la liste déposée auprès du greffe, cette dernière ne peut être retirée.

* Des modèles de liste sont à disposition auprès du greffe municipal

Quand déposer sa candidature à la Municipalité ?

Pour le 1^{er} tour : 18 janvier 2021 à 12 heures

Délai dépassé, que faire ?

Il est passé 12h00 le 18 janvier et vous avez pris la décision d'être candidat (candidate)

Ce n'est pas trop tard ! Faites fonctionner votre réseau, le bouche à oreille marche aussi !

Pour le 2^e tour : 1 heure avant l'ouverture du scrutin en main de la présidente ou du président du bureau électoral

Défaut de liste : Le scrutin a tout de même lieu ; les électrices et électeurs peuvent voter pour n'importe quel·le citoyen·ne éligible.

Programme du 7 mars 2021

8h-9h jusqu'à 9h45	Ouverture du bureau de vote pour le 1^{er} tour-municipalité Dépouillement et proclamation des résultats
10h15 précises	Dernier délai de dépôt des listes pour le 2 ^e tour-municipalité auprès de la présidente ou du président du bureau
11h15 à 12h15 jusqu'à 13h	Ouverture du bureau de vote pour le 2^e tour-municipalité Dépouillement et proclamation des résultats
13h30 précises	Dernier délai de dépôt des listes pour le 1 ^{er} tour-syndic auprès de la présidente ou du président du bureau
14h30 à 15h30 jusqu'à 16h	Ouverture du bureau de vote pour le 1^{er} tour-syndic Dépouillement et proclamation des résultats
16h30 précises	Dernier délai de dépôt des listes pour le 2 ^e tour-syndic auprès de la présidente ou du président du bureau
17h30 à 18h00 jusqu'à 19h	Ouverture du bureau de vote pour le 2^e tour-syndic Dépouillement et proclamation des résultats ; clôture des opérations

Déchets encombrants

Dans le but d'appliquer le principe de causalité (ou du pollueur-payeur) pour l'élimination des déchets encombrants, et conformément à la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE), les exécutifs des 4 communes partenaires ont décidé d'appliquer une taxe au poids pour les déchets encombrants. La taxe est fixée à 50 centimes par kilo. Le Conseil général de Villarzel a adopté dans sa séance du 11 décembre le budget 2021 qui intègre ces nouvelles charges.

Un compacteur sera installé en février pour une mise en fonction au 1^{er} mars à la déchetterie intercommunale de Châtonnaye. Son fonctionnement sera expliqué au fur et à mesure des demandes.

Chaque ménage recevra par poste une carte magnétique personnelle qui permettra l'accès et le pesage des encombrants déposés durant l'année. Le prix unique de la carte est fixé à fr. 20.00. Des informations complémentaires accompagneront la carte lors de son envoi.



Outre l'application de la LPE, ces mesures s'inscrivent dans une volonté commune d'optimisation des transports et d'une valorisation contrôlée des déchets.

La Municipalité remercie la population pour sa compréhension et pour l'attention portée à cette thématique.

Max Blaser



ETAT-CIVIL

Naissances 2e semestre 2020



- Liam**, fils de Loyse et Frédéric Cantin, né le 15.07.2020 à Villarzel
- Emilie**, fille de Céline et de Cyril Caflisch, née le 02.09.2020 à Villarzel
- Hugo**, fils de Ludivine et Cédric Chételat, né le 12.10.2020 à Sédeilles
- Maël**, fils de Isabelle et Lionel Bussard, né le 31.10.2020 à Rossens
- Devon**, fils de Karolane et Damien Thuillard, né le 03.11.2020 à Sédeilles
- Killian**, fils de Coralie Verdon et de Patrick Terrin, né le 23.11.2020 à Villarzel
- Naomi**, fille Valentine Rolle et de Jonathan Mabica, née le 28.11.2020 à Villarzel
- Arthur Charly**, fils de Sandra Emilie Gindroz et Ivain Maeder, né le 03.12.2020 à Villarzel

Naturalisations 2020



Toutes nos félicitations à vous qui avez obtenu la nationalité suisse

Blank Irène, de Sédeilles

obtient les droits de cité du canton de Berne et de la commune de Muri bei Bern

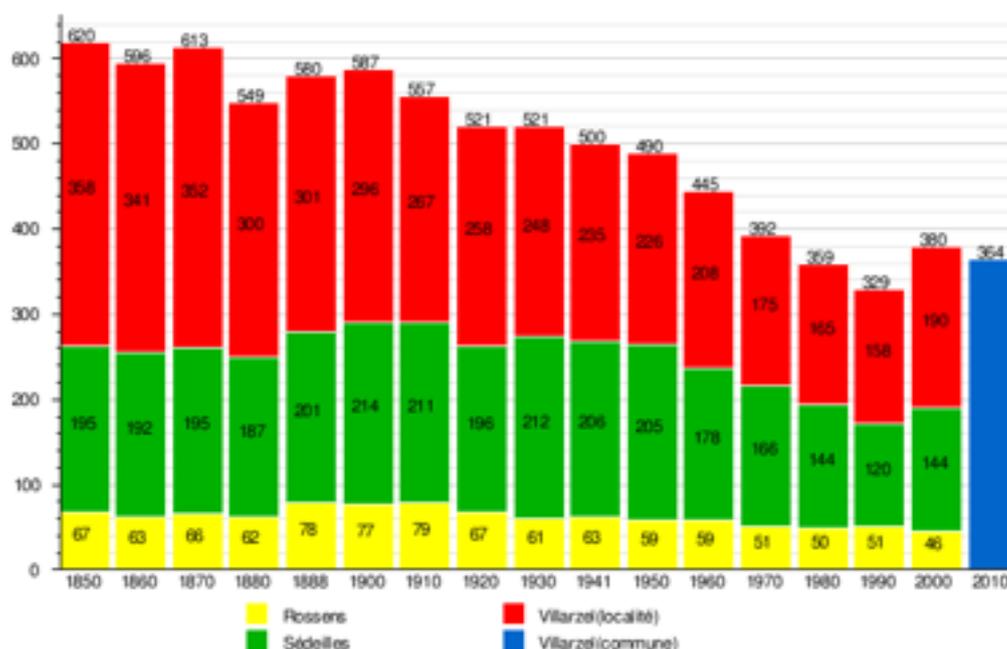
Dumadelage David, de Rossens

obtient les droits de cités du canton de Vaud et de la commune de Valbroye

Ribeiro Mendes Kyllian, de Villarzel

obtient les droits de cités du canton de Vaud et de la commune de Lausanne

Population de la commune de Villarzel en décembre 2020 : 477 habitants



90 ans - Meilleurs vœux, Monsieur Zwygart !

Le 5 octobre dernier, une délégation de la Municipalité s'est rendue au café du Midi à Sédeilles où M. Frédéric Zwygart avait convié famille et amis pour fêter comme il se doit son nonantième anniversaire. La veille, notre solide nonagénaire n'a pu contenir quelques larmes d'émotion à l'écoute du concert surprise offert par le chœur des Guelins de Billens. M. Zwygart apprécie tout particulièrement l'art choral. Il a d'ailleurs été membre du Chœur des cinq Villages, du Chœur des Fromagers et du Chœur des Guelins de Billens où il a chanté jusqu'à ces dernières années.

M. Zwygart est né le 5 octobre 1930 à Vullierens. Il était précédé d'une grande soeur de quatre ans son aînée. Le jeune Frédéric a effectué presque toutes ses écoles dans le beau village de Vullierens. A 14 ans, il est envoyé dans sa commune d'origine, Krauchthal dans l'Emmental, pour y terminer sa scolarité. Il a été accueilli dans une famille paysanne durant deux ans... de quoi consolider ses acquis scolaires, la maîtrise du suisse-allemand et l'art du travail bien fait !

Au printemps 1956, il convole en justes noces avec Mademoiselle Irma Giordani, trois enfants sont venus égayer leur petite famille : Pierre, Martine et Jean. Il est deux fois grand-papa.

Tout comme Obelix, on peut affirmer que M. Zwygart est tombé dans le chaudron, non pas de potion magique

mais de bon lait crémeux prêt à être transformé en gruyère. En effet, après une enfance passée dans la fromagerie familiale de Vullierens, il effectue un apprentissage de fromager et obtient son certificat en 1949. Puis, après l'école de recrues, il est admis à l'école de fromagerie de Moudon où il obtient des résultats plus qu'honorables. De cette période il garde un excellent souvenir mais aussi de solides amitiés. Il continuera à travailler à la fromagerie de Vullierens avant de reprendre, en 1964, la fromagerie de Sédeilles, suite au départ à la retraite de la famille Perrin. Il n'arrive pas en terres inconnues puisque sa maman était une Rossier de Villarzel, et c'est d'ailleurs dans la charmante petite église de Villarzel qu'il a été baptisé.

M. Zwygart nous a confié un magnifique classeur illustré où son histoire et celle de sa famille sont soigneusement consignées. On peut notamment y apprendre que M. Zwygart a formé 16 apprentis, employé 5 ouvriers avec maîtrise fédérale et 27 ouvriers non qualifiés et ... que plus de 300 tonnes de gruyère ont été fabriqués à la fromagerie de Sédeilles.

Très engagé dans sa commune, M. Zwygart a occupé le poste de 1^{er} citoyen, à savoir Président du Conseil général. Il a également assuré, avec le sérieux qu'on lui connaît, le rôle de fontainier communal pour contrôler le débit de l'eau du réservoir de Cuvy.

Lorsque la laiterie de Sédeilles a cessé son activité, le 1^{er} mai 1995, M. et Mme Zwygart se sont installés dans leur maison du chemin de l'Etang pour y couler une retraite paisible.

Il a eu le chagrin de perdre son épouse au mois de juin de cette année. Heureusement, M. Zwygart est bien entouré et peut compter sur le soutien de ses enfants. Malgré toute l'attention dont il fait l'objet, il se réjouit de retrouver ses habitudes et ses copains à l'heure du café ou de l'apéro lorsque la situation sanitaire sera revenue à la normale.

En attendant, la Municipalité et toute la population villageoise lui souhaitent une belle retraite et que la santé l'accompagne encore de nombreuses années.

C.-L. Bonjour



M. Zwygart entouré de ses enfants Pierre, Martine et Jean (de gauche à droite)

Au revoir, Madame Zwygart

Notre chère maman Irma Zwygart est décédée le dimanche 21 juin 2020. Reconnue pour son caractère pour le moins vif - ascendance italienne oblige - elle restera pour nous la meilleure des mamans et ses merveilleux dons de cuisinière resteront gravés dans nos mémoires. Elle a marqué son passage dans de nombreuses sociétés par son engagement et son infatigable dévouement. Salut mamy, toi si heureuse de rejoindre ta famille là-haut dans le ciel où tu continueras à veiller sur nous comme tu l'as toujours fait.

Frédéric, Pierre, Martine, Jean Zwygart



Une tulipe pour la vie



En octobre, mois international consacré à la sensibilisation au cancer du sein, des centaines de communes dans toute la Suisse se mobilisent pour planter des bulbes de tulipes pour la vie, et ce, en participant à la campagne **Une Tulipe pour la VIE** orchestrée par **L'aimant Rose**. Parcs, massifs et plates-bandes de nos villes et villages vibreront de tulipes roses et blanches au printemps prochain.

Le but de cette action inédite est de rendre hommage aux trop nombreuses victimes du cancer du sein et à leurs proches tout en sensibilisant la population à cette problématique. Les tulipes sont universellement associées à l'optimisme, à la renaissance, à la vitalité de la nature et au cycle de la vie. La couleur rose représente la lutte internationale contre cette maladie.

La proportion d'une tulipe rose pour sept tulipes blanches sera respectée. Elle symbolise la proportion de femmes hélas touchées par le cancer du sein.

C'est pour soutenir cette action que des tulipes ont été plantées à la place du Saugy à Villarzel .

Une belle floraison aura lieu au printemps avec une pensée pour toutes ces femmes qui combattent le cancer du sein au quotidien.

Lydie Maeder



Fête de quartier à l'Impasse en La Ville

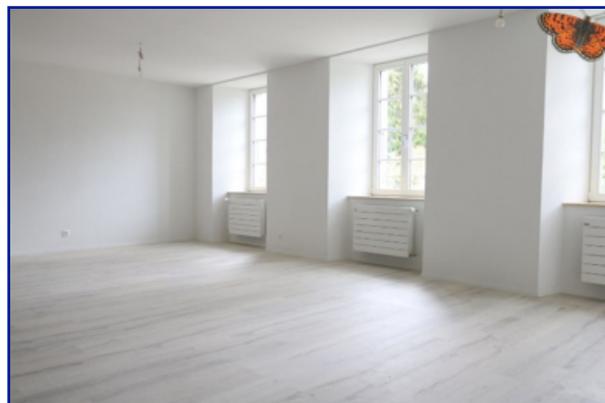
Le 27 juin 2020 a eu lieu la première fête de quartier de l'impasse En La Ville de Villarzel. C'est dans la bonne humeur que quasi tous les habitants de l'impasse se sont retrouvés en face de la fontaine couverte afin de faire connaissance et partager un repas en commun. Au menu, grillades, salades et desserts confectionnés par les habitants.

Jonathan Bersier



Collège de Villarzel

Appartement à louer neuf et spacieux 3,5 pièces : 1'440.- / mois



En cas d'intérêt, merci de vous adresser au greffe municipal.



Municipalité
1555 Villarzel

Administration communale

Nouvel horaire :

Tous les lundis : de 18h00 à 19h30

Tous les mercredis : de 10h00 à 11h30
(ou sur rendez-vous)

Bureau communal : tél. 026/658 00 30 – fax 026/658 00 31
commune.villarzel@bluewin.ch
route de Romont 9 – 1554 Sédeilles www.villarzel.ch

Nouveau : paiement par Twint

Secrétaire : Bonjour Claire-Lise

Boursière : Terrin Syviane

Agence AVS Lucens : 021/557 86 00 aas.lucens@vd.ch

Horaire de fin d'année :

Durant les fêtes de fin d'année, le bureau communal sera fermé dès le lundi 21 décembre. Reprise le 04 janvier 2021.



TWINT - Nouveau dès le 1^{er} décembre 2020

Afin de répondre à la demande, les divers émoluments communaux à payer au bureau communal peuvent être réglés au moyen de l'application TWINT. Il est bien entendu qu'un paiement en espèces est toujours accepté !

Greffe municipal

Nouveau coronavirus

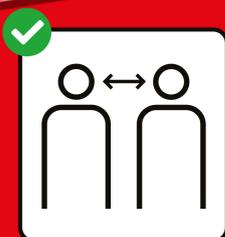
VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER.

STOP CORONA

Actualisé au 29.10.2020



Rencontrer moins de personnes.



Garder ses distances.



Masque obligatoire si on ne peut pas garder ses distances.



Masque obligatoire dans les espaces publics intérieurs et extérieurs et dans les transports publics.



Travailler à domicile si possible.



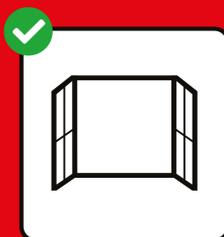
Se laver soigneusement les mains.



Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.



Ne pas se serrer la main.



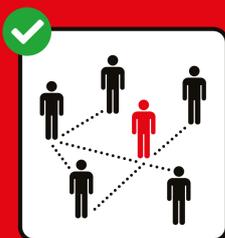
Aérer plusieurs fois par jour.



Manifestations : publiques max. 5 pers. privées max. 5 pers. Rassemblements dans l'espace public max. 5 pers.



En cas de symptômes, se faire tester immédiatement et rester à la maison.



Fournir les coordonnées complètes pour le traçage.



Interrompre les chaînes de transmission avec l'application SwissCovid.



Test positif : isolement. Contact avec une personne testée positive : quarantaine.



Se rendre chez le médecin ou aux urgences seulement après avoir téléphoné.

Art. 31a, 62b, f

www.ofsp-coronavirus.ch
www.vd.ch/coronavirus

Règles plus strictes dans certains cantons

